

Comment créer de la valeur ajoutée dans la gestion de vos services juridiques externes

MOINS COÛTEUX | MEILLEUR SERVICE | MEILLEURS RÉSULTATS | MEILLEUR PARTENARIAT | PLUS DE REVENUS | MOINS DE RISQUES

Services de consultation et de formation offerts aux entreprises, dotées ou non d'un département juridique, par **Me Paul Martin**, un avocat d'affaires ayant cumulé une expérience de plus de 30 ans en pratique privée, notamment comme associé dans un grand cabinet national, également formé au « Harvard Law School ». Tirez profit de sa vaste expérience!

→ Bénéfices immédiats

→ Outils pratiques

→ Profitabilité accrue

→ Solutions concrètes

→ Rapport coûts/bénéfices maximisé

→ Résultats durables

Plus de 100 moyens, outils, solutions et façons de faire...

Apprenez comment:

- Réduire les coûts (honoraires et déboursés) et mieux les contrôler
- Produire de meilleurs résultats
- Améliorer la qualité du service
- Créer un meilleur partenariat avec vos avocats externes
- Minimiser et mieux contrôler les risques, les incertitudes, les mauvaises surprises et vos soucis
- Écourter les délais
- Obtenir des services non offerts habituellement par les avocats externes
- Disposer d'un meilleur contrôle sur vos dossiers juridiques une fois délégués à l'externe
- Profiter davantage des ressources à la disposition de vos avocats externes

Découvrez en même temps...

- Quelles sont les « bonnes » questions à poser à vos avocats externes avant de leur confier un nouveau mandat et avant d'engager d'autres avocats à l'externe
- Comment générer des revenus additionnels, directs et indirects, grâce à vos avocats externes
- Quels sont les autres modes et modalités de tarification et de facturation plus avantageux pour votre entreprise
- Comment mieux évaluer vos avocats externes et mieux les choisir à l'avenir
- Quelles sont les réalités de la profession juridique qui ont un impact direct sur les services dispensés par vos avocats externes à votre entreprise
- Ce qu'il faut toujours garder à l'esprit en traitant avec vos avocats externes
- Comment éviter les erreurs souvent commises par les clients avec leurs avocats externes et comment éliminer d'avance divers reproches qu'ils pourraient faire à leurs avocats externes
- Quels documents vous devriez absolument exiger de vos avocats externes

Services offerts

Comment créer de la valeur ajoutée dans la gestion de vos services juridiques externes

Services de consultation

Les services de consultation en gestion de services juridiques externes offerts par Me Paul Martin ont cinq objectifs précis, soit de permettre à l'entreprise :

- 1 De créer de la valeur ajoutée, tant qualitative que quantitative, dans la gestion et l'utilisation des services juridiques dispensés à l'entreprise par ses avocats externes
- 2 De libérer ses cadres et dirigeants de la gestion quotidienne des services juridiques externes afin qu'ils puissent se consacrer davantage aux affaires commerciales et corporatives de l'entreprise
- 3 De confier à un avocat d'expérience la responsabilité de gérer, en tout ou en partie, les services juridiques externes de l'entreprise
- 4 De bénéficier des services d'un avocat ayant déjà pratiqué comme associé dans un grand cabinet et qui est donc, comme intermédiaire, en position de traiter d'égal à égal avec les associés et autres avocats des cabinets externes de l'entreprise
- 5 De préserver – et même bonifier – les relations d'affaires de l'entreprise avec ses clients, ses fournisseurs et ses autres partenaires d'affaires en favorisant, lorsqu'approprié, une approche non-litigieuse à la résolution des conflits existants ou potentiels avec ces derniers dans le but de réduire de façon significative les délais et les coûts, directs et indirects, que causent inévitablement ce genre de conflits et d'optimiser du même coup la nature et la qualité des solutions qui y mettent fin

Les services de consultation offerts en gestion de services juridiques externes comprennent, entre autres, les suivants :

- Maximiser l'efficacité et la qualité des services offerts par les cabinets d'avocats externes
- Identifier, choisir et mettre en place des modes alternatifs de tarification (honoraires) appropriés pour mieux contrôler et réduire les coûts ainsi que les risques
- Réviser, modifier et uniformiser les modes, conditions et modalités de facturation utilisées par les cabinets d'avocats externes afin d'assurer un meilleur contrôle et une diminution des coûts – et même une élimination de certains d'entre eux
- Assister l'entreprise dans l'octroi de mandats à des cabinets d'avocats externes, incluant la préparation et la négociation de l'entente de services (y compris la tarification et la facturation), la communication des objectifs et des attentes du client au niveau des coûts, délais et résultats, etc.)
- Aider l'entreprise dans la sélection de ses cabinets d'avocats externes pour les mandats « dans le cours normal des affaires » et pour ses projets spéciaux
- Évaluer les cabinets d'avocats externes – déjà en place ou sous considération
- Préparer et lancer des appels de soumissions auprès de cabinets d'avocats externes pour la fourniture de services juridiques dans le cours normal des affaires ou pour des projets spéciaux (préparation de la documentation, invitations, entrevues et sélection de cabinets, octroi de mandats, etc.)

Services offerts [suite]

Comment créer de la valeur ajoutée dans la gestion de vos services juridiques externes

Services de consultation [suite]

- Solidifier les rapports avec les cabinets d'avocats externes pour rehausser leur engagement envers l'entreprise et leur compréhension de ses besoins particuliers
- Voir à ce que les cabinets d'avocats externes collaborent entre eux pour éviter des chevauchements et dédoublements coûteux pour l'entreprise
- Voir à ce que les cabinets d'avocats externes aient recours à la médiation (ou aux autres modes alternatifs de résolution non judiciaire) pour tenter de résoudre les conflits et litiges de l'entreprise avant d'instituer ou de continuer des procédures judiciaires longues, risquées et coûteuses
- Examiner, questionner, approuver, vérifier (« audit ») les comptes d'honoraires des cabinets d'avocats externes et, si nécessaire, les négocier ou contester
- Préparer, négocier et mettre en place toute documentation, nécessaire ou utile, relative aux cabinets d'avocats externes et les services juridiques qu'ils dispensent
- Conseiller les cadres de l'entreprise sur toute autre question se rapportant à la gestion et à l'utilisation des services juridiques externes ou aux cabinets d'avocats externes qui les fournissent
- Assister dans le recrutement du personnel juridique et para-juridique de l'entreprise et dans la sous-traitance de traductions juridiques et de révision de textes

Formation

Me Paul Martin offre aux entreprises de la formation privée en matière de création de valeur ajoutée dans la gestion et l'utilisation de leurs services juridiques externes. Basée sur les services de consultation offerts et sur le contenu des ses ateliers et séminaires (voir plus bas) mais taillée sur mesure selon les besoins spécifiques de l'entreprise, cette formation – offerte sur place en fonction de la disponibilité des participants – constitue une solution des plus pratiques et efficaces.

Ateliers et séminaires

Des ateliers et des séminaires, privés et publics, en matière de création de valeur ajoutée dans la gestion des services juridiques externes sont aussi offerts aux entreprises – individuelles ou regroupées – qui sont à la recherche d'opportunités de valeur ajoutée dans le cadre de leurs opérations.

Ces ateliers et séminaires portent sur une gestion et une utilisation plus efficaces des services juridiques externes de l'entreprise et, en particulier, sur une maximisation du rapport coûts/bénéfices sur tous les plans. On y révèle et enseigne, entre autres, comment obtenir et produire, de façon immédiate, concrète et durable, des coûts moindres, un meilleur service, des meilleurs résultats, des meilleurs partenariats, moins de risques, plus de revenus, un meilleur rapport coûts/bénéfices et une plus grande rentabilité avec plus de 100 moyens, outils, solutions et façons de faire, pratiques et faciles d'application.

Les ateliers durent environ 3 heures (excluant les pauses) alors que les séminaires s'échelonnent sur une période d'un peu plus de 6 heures (excluant aussi les pauses) en une seule journée, réparties sur deux demi-journées ou encore 2 heures à la fois.



DELEGATUS

SOLUTIONS JURIDIQUES PERSONNALISÉES

www.delegatus.ca

Services offerts [suite]

Comment créer de la valeur ajoutée dans la gestion de vos services juridiques externes

Conférences

Me Paul Martin offre des conférences, privées et publiques, auprès d'entreprises, de groupes corporatifs, d'associations d'affaires, de chambres de commerce, de ministères, d'organismes publics et parapublics et d'organisations à but non lucratif. Axés sur la création de valeur ajoutée, plus de 30 sujets de conférence sont disponibles, dont « **30 ans comme avocat d'affaires... Ce que j'ai appris et ce que tout client devrait savoir** », un genre de « **Top 10** » avant tout instructif et éclairant mais divertissant aussi.

Grâce à leur durée variable (entre 50 et 75 minutes) et aux choix multiples offerts, le contenu de ces conférences s'adapte facilement aux objectifs visés, au public-cible et aux circonstances particulières de l'évènement (congrès, colloques, midis-conférences, dîners-causerie, réunions, journées de formation, retraites corporatives, etc.).

Services connexes

Basés sur son expérience et son expertise – notamment sa formation avancée en résolution de conflits suivie au « Harvard Law School » – Me Paul Martin offre également aux entreprises d'autres services de création de valeur ajoutée, soit des conférences, des ateliers, des séminaires, de la formation et des services de consultation en matière de :

- Prévention, gestion et résolution de conflits, qu'ils soient internes à l'entreprise (entre employés, dirigeants, administrateurs, associés, actionnaires, etc.) ou externes (avec les « partenaires d'affaires » de l'entreprise, tels que clients et fournisseurs); et
- Règlements de litiges.

Pour de plus amples renseignements,
communiquez avec **Me Paul Martin** :

Téléphone: 514.316.1355 poste 712
Cellulaire: 514.766.9955
Télécopieur: 514.316.1356
Courriel: pmartin@delegatus.ca